



Litige avec ancien bailleur

Par sandra31300

Bonjour, je vous écrit car mon ami et moi sommes perdus.

Voila la situation :

Mon ami louais un appartement à un groupe immobilier il y à deux ans.

Quand il à déménagé, il n'a pas récupéré son chèque de caution et le groupe lui à en plus demander des frais supplémentaires (par exemple 80? pour resserrer une petite vis sur la porte coulissante d'un placard, 200? de frais de peintures alors que nous avons rendu l'appartement dans un état certes pas neuf, mais qui ne justifiait pas de tels travaux...).

Il avais également reçu un rappel de paiement de loyers et les frais de dossiers allant avec.

Il avais donc établie un chèque équivalent à peu près à 2000? pour les loyers impayés, mais il avais contesté dans un courrier les frais que l'on lui demandé pour les travaux. Il n'a jamais reçu de réponse à notre contestation, jamais reçu de rappel de paiement, et le chèque n'a jamais été encaissé.

Aujourd'hui, soi deux ans plus tard, nous venons de recevoir des mains d'un huissier de justice une convocation à une audience. Apparemment ce groupe immobilier l' attaque et lui demande 11 000? !

Je suis très inquiète, ont il le droit de faire ça, malgré leur silence et le non encaissement du chèque (preuve de sa bonne foi pour payer les loyers...)?

Merci d'avance pour vos conseils.